

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-neuf mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice: 31

Présents : 22

ALEX: Catherine HAUETER, Patrick HERBIN

LA BALME-DE-THUY:/

LES CLEFS: Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX **LA CLUSAZ**: Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR: Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND: Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL: Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES: Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs: 7

Pierre BARRCUAND à Catherine HAUETER, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Amandine DUNAND, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents: 2

Pierre BIBOLLET, Alexandre HAMELIN

<u>Secrétaire de séance</u>: Stéphane BESSON

N° 2023-017 - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur: Monsieur Didier LATHUILLE

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du Conseil communautaire du 7 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et du Bureau du 21 mars 2023 ;

A l'appui des documents communiqués aux Conseillers, en annexe de la note de synthèse et détaillant l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour 2023, le projet préparé de budget primitif 2023, reprend les orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil du 07 mars 2023. La proposition de budget primitif est faite, sur la base d'une hausse des taux d'imposition locaux annoncée au Rapport d'Orientation Budgétaire et détaillée à la délibération n° DEL2023-015 : Vote des taux des impôts locaux 2023.

Elle a été préalablement étudiée le 21 mars 2023 en Commission "Finances et Administration".

Le budget primitif du budget principal pour 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses, de la manière suivante :

Section de fonctionnement :	Dépenses	18 278 186.25 €
Section d'investissement :	Recettes	18 278 186.25 €
	Dépenses	7 655 827.35 €
	Recettes	7 655 827.35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2023 du budget principal tel que présenté.

Le Président Gérard FOURNIER-BIDOZ Le Secrétaire de séance Stéphane BESSON

Délibération transmise en Préfecture le 20/04/2023 Publiée le 20/04/2023